

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNE DE SAINT-SAUVANT**

**ARRÊTÉ DE CIRCULATION N° 04/2022
RUE DE L'ÉTANG – RUE DES FRANCS GARÇONS**

Vu le Code de la route et notamment ses articles R44 (signalisation) et R225 (pouvoir des préfets, des présidents de conseils généraux et des maires),

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8^{ème} partie, Signalisation temporaire), approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Vu la demande de l'entreprise VIVANBOIS pour SCI KANEWANEH en date du 20 juin 2022, pour le stationnement pour grutage au niveau du 2 rue de l'étang 17610 St Sauvant,

Vu la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation, rue de l'étang, pendant les 4 jours des travaux, à compter du 04 juillet 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Du lundi 04 au jeudi 08 juillet 2022, la circulation sera interdite, rue des Francs Garçons et rue de l'étang, sauf pour les riverains. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Une déviation sera mise en place par la rue des écoles, la Grande rue des Mottes et le Chemin des Maines (suivant le plan joint).

ARTICLE 2 :

La signalisation posée, entretenue est sous la responsabilité l'entreprise VIVANBOIS. Elle sera conforme à l'instruction interministérielle sus visée.

Pour tout problème, vous pourrez joindre Mme Aude BOISSON au 05.46.92.69.70.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et dont l'ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saintes,
- Monsieur le Commandant du SDIS de Saintes

**Fait à Saint Sauvant, le 28 juin 2022
Le Maire, Jean-Marc AUDOUIN**



DATE DE PUBLICATION : 30/06/2022

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARRÊTÉ DE CIRCULATION N° 04/2022 RUE DE L'ETANG – RUE DES FRANCS GARÇONS

PLAN DE DEVIATION DU 04/07/2022 AU 08/07/2022

-  ROUTE BARREE
-  DEVIATION
-  ZONE DE TRAVAUX

